



Saison 2021-2022 Bulletin d'adhésion



INFORMATIONS

Saison 2021-2022

Cotisation Union

➤ Adulte (plus de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2021)	20 €
➤ Couple (même adresse)	32 €
➤ Etudiant (moins de 22 ans au 1 ^{er} septembre 2021)	5 €
➤ Enfant (moins de 18 ans au 1 ^{er} septembre 2021)	5 €

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : ____/____/____
 Adresse _____

 Code Postal : _____ Ville : _____
 Tel : _____ Portable : _____
 Courriel : _____@_____

Un seul bulletin pour tous les membres de la famille (4 personnes) :

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : ____/____/____
 Si différent du 1^{er} adhérent : Portable : _____
 Courriel : _____@_____

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : ____/____/____
 Si différent du 1^{er} adhérent : Portable : _____
 Courriel : _____@_____

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : ____/____/____
 Si différent du 1^{er} adhérent : Portable : _____
 Courriel : _____@_____

Nom : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : ____/____/____
 Si différent du 1^{er} adhérent : Portable : _____
 Courriel : _____@_____

Assurances

L'Union a souscrit un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité en cas d'accident matériel et/ ou corporel.

Pour les accidents corporels, si vous souhaitez souscrire une garantie contractuelle complémentaire " Individuelle accident ", il vous appartient de contacter votre assureur personnel.

RGPD

Nous nous conformons au Règlement Général de Protection des Données du 25 mai 2018. Aucune donnée personnelle inscrite dans notre système de gestion ne pourra être transmise à tout autre organisme sans votre autorisation.

Activités

Les activités, dans leur grande majorité, sont pratiquées durant 30 séances, hors vacances scolaires.

Un montant est demandé pour chaque activité selon le tableau récapitulatif (éventuellement modifié le jour du forum).

Toute année commencée est due en entier.

Modalités de paiement

- Carte Bancaire via le site de l'Union. Possibilité de paiement en 3 fois.
- Chèques. Possibilité de paiement en 3 fois. Chèques établis à la date de l'émission et remis en banque en octobre, février et mai.
 - remis au stand Union le jour du forum,
 - ou remis aux responsables d'activités (ou animateurs) lors du démarrage de l'activité.

Activités sportives

Selon le sport pratiqué, un **certificat médical** justifiant de son aptitude à pratiquer la(es) dite(s) activité(s) sportive(s) sera demandé.